

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

L'impact de la solidarité familiale sur le niveau de vie et la pauvreté des personnes âgées au Mali.

Mathias KUEPIE

Chargé de recherche au CEPS/INSTEAD-Luxembourg et chercheur associé à DIAL, Paris

1. contexte

De nos jours les personnes âgées (de plus de 60 ans) représentent à peu près 5% de la population (plus précisément 4,6% au Mali en 2006)¹, contre plus de 20% dans les régions réputées à la population vieillissante. Si de façon relative la part des personnes âgées demeure faible et ne commencera à croître de façon significative qu'au tour des années 2025-2030 (cf. R.C. Schoenmaeckers, 2009), le nombre de personnes âgées connaît, en termes absolus, une croissance loin d'être négligeable. Ainsi, de 390 000 personnes au Mali en 1976, le nombre de personnes de plus de 60 ans est passé à 473 000 au recensement général de 1998, soit un taux de croissance annuel de l'ordre de 3% et est estimé à 699 000 personnes en 2006². Cette croissance, se déroule dans un contexte, où de façon paradoxale, il n'existe pas de système de sécurité sociale publique permettant d'apporter une pension et/ou une assurance maladie aux personnes âgées. Par exemple, en 2006, les transferts publics n'ont touché qu'une proportion négligeable des personnes âgées (6%). En l'absence d'un système public de protection sociale, la solidarité privée constitue, en Afrique, le seul mécanisme de protection contre la pauvreté des personnes vulnérables, dont les personnes âgées. Ainsi, selon les données de l'enquête ELIM-2006, 66% des personnes âgées ont reçu de façon directe ou indirecte, une aide matérielle de leurs proches. Encore ne s'agit-il-là que de l'aide de membre de la famille ne résident pas dans les ménages. En prenant en compte le fait que certaines personnes âgées bénéficient de la solidarité résidentielle, i.e. résident avec des adultes économiquement actifs qui contribuent au revenu des ménages, c'est pratiquement 86% des personnes âgées qui sont concernées par la solidarité familiale au Mali. Compte tenu de l'importance de cette solidarité familiale à l'endroit des personnes âgées, il paraît tout à fait crucial d'évaluer son impact sur le niveau de vie des personnes âgées. Autrement dit, comment varient les indicateurs de pauvreté avec et sans prise en compte de la solidarité familiale ? Pour répondre à cette question nous mobilisons les données de l'enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM) réalisée en 2006 au Mali. Nous commençons par présenter les contours de la solidarité familiale en Afrique. Dans une seconde partie, nous présentons les données et les méthodes d'analyse et enfin les résultats des analyses et la conclusion.

2. les contours de la solidarité familiale en Afrique

Le concept de solidarité familiale revêt plusieurs dimensions. C'est ainsi que Silverstein et Bengtson (1997) ont proposé une approche qui l'appréhende sur six dimensions :

1. la dimension structurelle, qui mesure la distance résidentielle entre les membres de la famille. Cette distance peut, en effet, limiter ou faciliter les contacts ;
2. la dimension associative, qui associe la fréquence des contacts sociaux et les activités partagées avec des membres de la famille ;

¹ Il convient de souligner qu'il s'agit là également de la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara (cf. Schoenmaeckers, 2009)

² Les chiffres de 1976 et 1998 sont issus, des recensements généraux de la population, nos propres calculs, celui de 2006 est une projection de 1998, en utilisant le taux de croissance intercensitaire 1976-1998.

3. la dimension affective, c'est-à-dire la proximité affective et émotionnelle, l'intimité entre les membres de famille ;
4. la dimension consensuelle, relative à la similarité de point de vue dans les opinions, les valeurs, et les modes de vie ;
5. la dimension fonctionnelle, qui concerne les échanges de services ou le soutien financier,
6. la dimension normative, relative au sentiment d'obligation ressenti envers les membres de famille.

Compte tenu de l'objectif de notre étude, c'est avant tout la dimension fonctionnelle, c'est-à-dire l'échange des biens et services avec les personnes âgées qui nous intéressent au premier abord. Mais, nous sommes aussi amenés à nous intéresser à la solidarité structurelle, notamment quand la distance géographique est réduite à zéro par la cohabitation résidentielle. En effet, dans ce dernier cas, il s'agit tout simple d'une forme particulière solidarité fonctionnelle car il y a apport d'une aide sous forme de logement et peut-être de prise en charge quotidienne. Elle est en outre particulièrement adaptée pour les personnes âgées qui, en plus d'un soutien matériel, ont davantage besoin de soins et de compagnonnage. Quelle qu'en soit la forme, la solidarité envers les personnes âgées peut être appréhendée dans le cadre de la théorie des flux intergénérationnels de richesse formulée par Cadwell (1980). Cette théorie, émise initialement pour expliquer la transition de la fécondité, postule que lors que les enfants sont jeunes, les parents investissent en eux (le flux net est descendant) et quand ces enfants deviennent actifs et les parents âgés, les enfants leur viennent en soutien à leur tour et les flux nets de richesse deviennent ascendants. Les enfants constituent ainsi une sorte d'assurance vieillesse pour les parents. Le postulat de cette théorie est que tant que les flux nets restent à l'avantage des parents, ceux-ci ont intérêt à faire beaucoup d'enfants. Ce n'est pas en soi ce postulat originel qui nous intéresse ici, mais plutôt, l'idée que les personnes âgées, parce que durant leur vie d'adulte ont investi dans l'éducation de leurs enfants devraient une fois passée la force de l'âge pouvoir en retour compter sur les plus jeunes, dans une sorte de logique de don et contre don (Mauss, 1923). Cette solidarité est d'autant plus nécessaire dans le contexte malien que, comme nous l'avons souligné plus haut, il n'existe pas de système de solidarité publique. Mais si dans le monde traditionnel la solidarité familiale fait partie intégrale du mode vie quotidien, un certain nombre d'études ont montré que sous les effets conjugués de la crise économique et de la modernisation, la solidarité se fait plus sélective, moins automatique qu'elle ne l'était ou n'était supposée l'être dans le monde traditionnelle (Vidal C., 1992 ; Eloundou, 1992). Dans le cas particulier des flux ascendants (des enfants/adultes vers les personnes âgées), Alain Marie (1995) a montré qu'à Abidjan, on assistait à une rupture du système de solidarité intergénérationnelle car les jeunes, après avoir bénéficié du soutien des aînés, étaient incapables, à leur tour, de leur venir en aide. Dans le cas de cette étude, il s'agit d'évaluer, de façon générale, l'importance et l'efficacité des flux d'aide envers les personnes âgées. Reçoivent-ils plus d'aides ? Dans quelle mesure ces aides leur permettent-elles d'être davantage à l'abri de la pauvreté par rapport à l'ensemble de la population ?

3. Données et méthodes

Pour répondre à ces questions, nous mobiliserons les données de l'Enquête Légère Intégrée auprès des ménages (ELIM) du Mali de 2006. Il s'agit d'une enquête concernant près de 5 000 ménages et représentative au niveau national, urbain et rural. En plus du volet sociodémographique commun à toutes les enquêtes auprès des ménages, ELIM-2006, possède un module dépense/revenu qui permet de calculer de façon précise les indicateurs de pauvreté monétaire. Il permet également de mesurer les transferts reçus et émis par les ménages, d'où la possibilité de cerner l'impact de ces transferts sur le niveau de vie des personnes âgées. Au niveau des méthodes d'analyse, nous commencerons par mobiliser les analyses descriptives,

afin de situer la contribution des transferts sur le niveau de bien-être des personnes âgées. Ensuite à travers des analyses explicatives, nous tentons d'identifier l'impact net des transferts sur les indicateurs de pauvreté des personnes âgées, tout en tenant compte aussi bien d'un certain nombre de variables de contrôle que d'un possible effet de sélection (sur des inobservables). Nous gardons à l'esprit que la solidarité intergénérationnelle peut se manifester à travers la coresidence des enfants et de leurs parents âgées. Dans ce cas, au moins une partie des transferts ne peut pas être observée car elle est intra-ménage. L'enquête ELIM permet de régler ce problème car dans ce cas, on connaît la structure familiale du ménage d'une part et d'autre part, la contribution de chaque membre aux ressources du ménage. Avant de traiter de l'importance et de l'impact de la solidarité sur le niveau de vie des personnes âgées, il convient de commencer par en préciser succinctement le profil et le statut dans les ménages.

4. Les résultats

En 2006, les personnes âgées de plus de 60 ans comptaient pour 4,7% de la population malienne, soit en chiffres absolue environ 699 000 personnes. Il n'existe guère de différence selon le sexe ou le milieu résidence, le poids des personnes âgées variant entre 4,1% et 5,7%³ (cf. tableau 1). Si les personnes âgées pèsent moins de cinq pourcent dans la population générale, elles sont présentes dans près d'un tiers (31,7%) de ménages au Mali, beaucoup plus dans les ménages ruraux (36%) que dans les ménages urbains (25%). L'âge moyen est de 69 ans environs, et varie également très peu selon le milieu de résidence et selon le sexe.

TABLEAU 1 : PROPORTION DES MENAGES AYANT AU MOINS UNE PERSONNE AGEE SELON LE SEXE DU CHEF DU MENAGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE

| milieu2 | Masculin | Féminin | Total |
|---------|----------|---------|-------|
| Bamako | 24,0% | 35,1% | 25,8% |
| Urbain | 25,4% | 23,2% | 25,1% |
| Rural | 36,1% | 25,5% | 35,5% |
| Total | 32,2% | 26,8% | 31,7% |

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

4.1. Le statut des personnes âgées dans les ménages : d'importantes différences selon le sexe.

Dans l'ensemble, 55% des personnes âgées sont chef de leur ménage, 12% seulement conjointes, alors que 21% résident dans les ménages de leurs enfants. Comme on peut l'imaginer, cette répartition cache de fortes disparités selon le sexe : les hommes âgés sont ainsi, dans leur écrasante majorité (90%) chef de leur propre ménage alors que chez les femmes âgées, seulement 38% sont soit responsables de ménages (11%), soit conjointes des chefs de ménage (27%). Environ 45% vivent dans le ménage de leurs enfants. Ces différences de statut dans le ménage résultent de l'organisation sociale patriarcale. Alors qu'un homme va demeurer chef de ménage quasiment toute sa vie d'adulte durant, le statut résidentielle des femmes va se modifier au gré des divorces et veuvages. Très souvent, elles ne vont se retrouver chef de ménage au troisième âge que s'il n'y a pas d'homme adulte dans le ménage.

³ Les différences ne sont pas statistiquement significatives.

TABLEAU 2 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES SELON LEUR STATUT DANS LE MENAGE

| Statut | Ensemble | Hommes | Femmes |
|-----------------------|----------|--------|--------|
| chef de ménage | 55,1 | 89,77 | 11,06 |
| Conjoint | 11,9 | - | 27,12 |
| fil ou fille | 0,2 | 0,37 | - |
| frère ou sœur | 3,5 | 4,5 | 2,18 |
| père ou mère | 21,3 | 2,37 | 45,37 |
| beau fils/belle fille | 0,5 | 0,26 | 0,73 |
| autres parents | 6,8 | 2,08 | 12,67 |
| aucun lien de parenté | 0,7 | 0,65 | 0,65 |
| non déclaré | 0,1 | - | 0,22 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

4.2. Taille et structure des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées : un entourage plus important et diversifié.

Les personnes âgées sont plutôt bien entourées au Mali. Ils vivent en effet dans des ménages comptant environ 11 personnes, soit quasiment deux de plus que la population malienne dans son ensemble (8,5 personnes). Cette configuration est la même chez les hommes que chez les femmes. En plus de résider dans des ménages de grande taille, les personnes âgées vivent plus souvent dans des ménages étendus que l'ensemble de la population. En effet, 80% des personnes âgées vivent dans des ménages avec des personnes autres que leurs conjoints et enfants, contre 53% dans le reste de la population malienne. Le fait que les ménages dans lesquels vivent les personnes âgées soient plus souvent étendus est à mettre en rapport avec le caractère patriarcal de la société malienne, qui se traduit par le regroupement, autour d'un même « patriarche », de plus plusieurs générations. Il est important de souligner que cette configuration est de mise quel que soit le milieu de résidence considéré (Bamako, villes secondaires, milieu rural). Les femmes âgées sont nettement plus souvent dans les ménages étendus que leurs congénères hommes. Ainsi, dans l'ensemble du Mali, 95% des femmes âgées vivent dans des ménages étendus, contre 68% chez les hommes. Cette configuration est de mise à Bamako, dans les villes secondaires et en milieu rural.

TABLEAU 3 : TAILLE ET STRUCTURE DES MENAGES
SELON LA PRESENCE OU NON DES PERSONNES AGEES

| milieu | | ménage sans PA(*) | Ménage avec PA Homme | Ménage avec PA Femme | Ménages avec PA hoe et femme | Ensemble des ménage avec PA | Ensemble des ménages |
|--------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Bamako | Taille | 6,2 | 9,8 | 9,1 | 11,7 | 9,9 | 7,2 |
| | % Ménages étendus | 46,6% | 64,0% | 80,2% | 81,6% | 73,3% | 53,5% |
| urbain | Taille | 6,6 | 8,9 | 9,0 | 12,2 | 9,4 | 7,3 |
| | Ménage étendus | 36,2% | 70,8% | 95,6% | 85,8% | 82,5% | 47,8% |
| rural | Taille | 8,1 | 10,9 | 10,5 | 14,7 | 11,5 | 9,3 |
| | Ménage étendus | 42,1% | 67,1% | 96,7% | 88,9% | 80,2% | 55,6% |
| Total | Taille | 7,4 | 10,4 | 10,0 | 14,0 | 10,9 | 8,5 |
| | Ménage étendus | 41,0% | 67,5% | 94,6% | 87,7% | 79,9% | 53,4% |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

4.3. Présence des personnes âgées dans les ménages, conditions de vie du ménage et solidarité envers les personnes âgées.

Comme souligné dans la partie conceptuelle de ce document, nous nous intéressons à deux formes particulières de la solidarité vis-à-vis des personnes âgées :

- les transferts (financiers et matériels : dons, cadeaux) dont elles peuvent bénéficier de la part des proches résidents hors du ménage ;
- la solidarité résidentielle, c'est-à-dire le fait pour la personne âgée de vivre dans le même ménage qu'un adulte autre que son conjoint.

4.3.1. Les transferts financiers et matériels: les ménages des personnes âgées sont-ils favorisés.

Au Mali comme dans la plupart des pays en développement l'entraide et la solidarité entre les membres d'une même famille ou d'une même communauté constitue un mécanisme de redistribution non négligeable. Selon l'enquête ELIM2006, 60% des ménages ont déclarés avoir reçu une aide matérielle ou financière⁴. En ce qui concerne l'aide financière, elle provient dans 93% des cas (en valeur) de membres de la famille, dont 67% de l'extérieur et 26% de l'intérieur. Ceci dénote de l'importance des migrations internationales dans les stratégies des familles au Mali (Azem et Gubert, 2005 ; Gubert, 2007 ; etc.). Les personnes n'appartenant pas au cercle familial ne comptent que pour 7% des flux d'aides reçues par les ménages.

⁴ L'aide matérielle a été saisie à travers les questions sur les cadeaux reçus par les ménages. Mais la liste proposée par l'Institut National de la Statistique du Mali est restrictive car seuls sont listés les biens de consommation. Le fait de proposer qu'une liste partielle sous-estime sûrement l'importance des flux d'aide matérielle qui peuvent aussi bien concerner des biens alimentaires que non alimentaires.

TABLEAU 4 : PROPORTION DES MÉNAGES AYANT REÇU UNE AIDE EN NATURE

| milieu2 | ménage sans PA | Ménage avec PA Homme | Ménage avec PA Femme | Ménages avec PA hoe et femme | Ensemble des ménage avec PA | Ensemble des ménages |
|---------|----------------|----------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Bamako | 39,6% | 65,8% | 57,9% | 67,6% | 63,1% | 45,7% |
| | (278) | (58) | (49) | (17) | (124) | (402) |
| Urbain | 53,9% | 62,2% | 56,0% | 61,8% | 59,8% | 55,4% |
| | (861) | (146) | (121) | (54) | (321) | (1182) |
| Rural | 61,6% | 69,6% | 64,7% | 71,3% | 68,4% | 64,0% |
| | (1839) | (562) | (310) | (199) | (1071) | (2910) |
| Total | 56,5% | 67,8% | 61,9% | 69,4% | 66,1% | 59,6% |
| | (2978) | (766) | (480) | (270) | (1516) | (4494) |

(*) PA : personne âgée, les effectifs sont entre parenthèses

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

Les ménages comprenant en leur sein des personnes âgées sont plus nombreux (66%) à avoir déclarés recevoir de l'aide que ceux qui n'en comportent pas (57%). Cette plus forte propension des ménages avec personnes âgées à recevoir de l'aide est de mise quel que soit le milieu de résidence, avec une accentuation des différences dans la capitale malienne où seulement 40% des ménages sans personnes âgées sont exposés à l'aide contre 63% pour ceux avec personnes âgées. Dans tous les milieux de résidence, les ménages avec uniquement des personnes âgées femmes tendent à recevoir moins d'aides que ceux comportant exclusivement des personnes âgées hommes : 62% contre 68 dans l'ensemble, 65 contre 70% en milieu rural 56 contre 62% dans les villes secondaires et 58 contre 65 à Bamako. Ces résultats sont-ils symptomatiques d'une plus grande exposition des ménages ayant des femmes âgées à la précarité ? Pour répondre à cette question, il convient de mesurer les indicateurs de niveau des ménages avec et sans prise en compte des transferts.

4.3.2. Impact des transferts sur les conditions de vie : une analyse descriptive

a. Impact sur le niveau de vie

Les montants des transferts sont loin d'être négligeables puisque dans l'ensemble, un ménage reçoit en moyenne 22 000 FCFA par tête et par an, ce qui représente environ 9% du niveau de vie par tête du ménage et environ 13% du seuil de pauvreté défini par la DNSI en 2006. Dans les ménages comprenant des personnes âgées, les transferts sont de 4 000 FCFA plus élevés et représentent jusqu'à 12% des dépenses par tête. Globalement les femmes âgées bénéficient à peu près d'un même niveau de transfert que les hommes âgés (environ 26 500 FCFA), alors que les ménages comportant des personnes âgées des deux sexes bénéficient d'un niveau de transfert plus faible (21 500 FCFA). Cette dernière catégorie est davantage défavorisée à Bamako avec seulement 11 000 FCFA de revenu de transfert par tête, contre 37 000 pour les pour les ménages comprenant une personne âgée femme et 29 000 FCFA pour ceux avec des personnes âgées de sexe masculin. Rapportés au niveau de vie moyen par tête, les transferts représentent jusqu'à 13% du niveau de vie en milieu rural, contre 11% dans les villes secondaires et seulement 5% à Bamako. Quand une personne âgée est présente dans le ménage, les transferts montent à 16% des ressources totales en milieu rural, 18% dans les villes secondaires et 7% dans la capitale malienne. L'ensemble de ces résultats signifient donc qu'une part non négligeable de la consommation des ménages dépend de la solidarité avec des membres de la parenté vivant hors de l'unité domestique et très souvent

hors des frontières nationales comme souligné précédemment. Les personnes âgées en bénéficient à peine plus que l'ensemble de la population.

TABLEAU 5 : DÉPENSES TOTALES AVANT ET APRÈS TRANSFERT PAR TÊTE SELON LE TYPE DE MÉNAGE (EN FCFA/AN ET PAR TÊTE)

| milieu2 | | ménage sans PA | Ménage avec PA Homme | Ménage avec PA Femme | Ménages avec avec PA hoe et femme | Ensemble des ménage avec PA | Ensemble des ménages |
|---------|---------------------|----------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Bamako | dépense / tête | 438 141 | 352 202 | 458 594 | 321 102 | 387 544 | 425 112 |
| | avant trans/ tête | 416 993 | 323 231 | 421 892 | 310 408 | 358 774 | 402 001 |
| | transfert reçu/tête | 21 148 | 28 971 | 36 702 | 10 694 | 28 770 | 23 111 |
| Urbain | dépense/ tête | 273 534 | 240 934 | 242 058 | 228 312 | 239 533 | 265 007 |
| | avant trans/tête | 254 100 | 214 630 | 213 455 | 193 447 | 211 109 | 243 573 |
| | transfert reçu/tête | 22 958 | 43 183 | 42 277 | 44 057 | 42 963 | 27 975 |
| Rural | dépense/ tête | 150 368 | 128 446 | 130 881 | 111 628 | 126 136 | 141 759 |
| | avant trans/tête | 135 116 | 109 225 | 114 339 | 95 939 | 108 381 | 125 618 |
| | transfert reçu/tête | 18 051 | 21 765 | 19 562 | 17 677 | 20 344 | 18 866 |
| Total | dépense/ tête | 222 404 | 169 556 | 194 036 | 151 634 | 174 518 | 207 221 |
| | avant trans/tête | 205 727 | 148 062 | 172 614 | 133 303 | 153 596 | 189 273 |
| | transfert reçu/tête | 19 819 | 26 476 | 26 777 | 21 396 | 25 693 | 21 681 |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

Si raisonner sur le niveau de vie moyen des ménages permet de se faire une première idée de l'importance des transferts dans la consommation des ménages, cette approche ne renseigne pas précisément sur le rôle de la solidarité dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et en particulier des ménages pauvres. Pour ce faire, il convient de mesurer plus précisément l'impact des transferts sur les indicateurs de pauvreté.

b. Impact sur les indicateurs de pauvreté au Mali.

Le taux de pauvreté a été calculé à partir d'un seuil de pauvreté estimé par l'Institut national de la Statistique à 171 343 FCFA équivalent adulte par an. Autrement dit, un ménage dont le niveau de vie par équivalent adulte est inférieur à ce seuil est considéré comme pauvre alors qu'au dessus de ce seuil, le ménage est considéré comme non pauvre. Pour des raisons de commodité, nous avons appliqué ce seuil aux dépenses par tête et comparé le taux de pauvreté avant et après transfert dans les différentes catégories de ménages.

TABLEAU 6 : TAUX DE PAUVRETÉ (EN %) AVANT ET APRÈS TRANSFERT SELON LE TYPE DE MÉNAGE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

| milieu | | Type de ménage | | | | | Total |
|--------|-----------------|--------------------|---------------|---------------|---------------------------|------------------------|-------|
| | | Ménage sans PA (*) | Avec PA homme | Avec PA femme | Avec PA homme et PA femme | Avec PA homme ou femme | |
| Bamako | avant transfert | 8,9 | 21,9 | 11,3 | 30,7 | 19,4 | 11,6 |
| | après transfert | 5,4 | 17,9 | 5,9 | 30,7 | 15,5 | 8,0 |
| urbain | avant transfert | 40,0 | 47,5 | 43,6 | 32,4 | 43,8 | 40,9 |
| | après transfert | 35,3 | 42,7 | 39,5 | 28,9 | 39,5 | 36,3 |
| rural | avant transfert | 76,7 | 85,2 | 81,5 | 89,6 | 84,9 | 79,6 |
| | après transfert | 72,6 | 80,2 | 77,3 | 87,4 | 80,6 | 75,4 |
| Total | avant transfert | 57,6 | 72,5 | 64,7 | 74,3 | 70,2 | 61,6 |
| | après transfert | 53,4 | 67,5 | 60,4 | 72,1 | 66,0 | 57,4 |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

S'il n'y avait pas de transfert, le taux de pauvreté serait de 62% dans l'ensemble des ménages maliens. Mais l'existence des aides matérielles et financières permettent de réduire ce taux à 57%, soit une réduction de 5 points de pourcentage et 8% en valeur relative, ce qui est tout à fait non négligeable. Cette baisse concerne, dans des proportions comparables, aussi bien les ménages avec personnes âgées que ceux sans, alors que la première catégorie semble durement touchée par la pauvreté. En effet, dans les ménages comprenant au moins une personne âgée, le taux de pauvreté avant transfert est de 70%, et passe à 66 quand on tient compte des transferts. En même temps, il passe de 58 à 53% dans les autres types de ménages. La même configuration s'observe en milieu rural et dans les villes secondaires. Seule la capitale Bamako se démarque significativement de ce schéma d'ensemble, avec des impacts très élevés des transferts sur la réduction de pauvreté, qui passe de 10% à 5% dans les ménages sans personnes âgées (soit une baisse de 50%) et de 19 à 15% dans les ménages avec personnes âgées (soit une baisse d'un quart). Finalement, il ressort de cette analyse que les transferts sont un instrument de lutte contre la pauvreté qui bénéficie à l'ensemble des ménages et non seulement aux ménages comportant des personnes âgées. Alors même que ces derniers sont davantage exposés à la pauvreté, on se serait attendu à ce que les transferts jouent un rôle protecteur plus important dans cette catégorie d'âge. Que tel ne soit pas le cas pourrait signifier que la pauvreté est plus profonde (en terme de faiblesse du niveau de vie des pauvres avant transfert) chez eux, et ce d'autant plus que nous avons vu précédemment que les ménages ayant des personnes âgées recevaient en moyenne plus de transferts. Pour falsifier cette assertion de pauvreté plus profonde, nous avons calculé l'indice de profondeur de la pauvreté, qui mesure l'écart moyen séparant le niveau de vie d'un pauvre du seuil de pauvreté.

TABLEAU 7 : PROFONDEUR DE LA PAUVRETÉ (P1, EN %) AVANT ET APRÈS TRANSFERT SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LA PRÉSENCE OU NON DE LA PA DANS LE MÉNAGE

| | | ménage sans PA(*) | Ménage avec PA | Total |
|--------|--------------------|-------------------|----------------|-------|
| Bamako | P1 avant transfert | 3,0 | 5,6 | 3,7 |
| | P1 après transfert | 1,8 | 3,7 | 2,3 |
| Urbain | P1 avant transfert | 13,4 | 17,4 | 14,4 |
| | P1 après transfert | 10,4 | 13,2 | 11,1 |
| Rural | P1 avant transfert | 34,2 | 42,0 | 36,9 |
| | P1 après transfert | 28,4 | 34,1 | 30,5 |
| Total | P1 avant transfert | 24,2 | 33,5 | 27,1 |
| | P1 après transfert | 19,9 | 26,9 | 22,1 |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

Avant transfert, la profondeur de la pauvreté est de 34% dans les ménages ayant des personnes âgées, contre 24% dans les n'ayant pas de personne âgée. Ceci signifie qu'en moyenne, il faut allouer beaucoup plus de ressources à un ménage pauvre avec personne âgée pour le mettre à l'abri de la précarité que quand on a affaire à un ménage sans personne âgée. L'analyse de la profondeur de la pauvreté après transfert montre qu'une des vertus des transferts est, en plus de réduire le taux de pauvreté, d'améliorer le niveau de ceux qui restent pauvres. En effet, pour l'ensemble des ménages, la profondeur de la pauvreté passe de 27% à 22%, de 33,5% à 27% dans les ménages avec personnes âgées et de 24 à 20% dans les ménages sans personnes âgées. Cet effet atténuateur des inégalités s'observe quel que soit le milieu de résidence.

4.3.3. La solidarité résidentielle et réduction de la pauvreté des personnes âgées : une analyse descriptive

Les transferts analysés ci-dessus ne sont « observés » que parce que les individus qui les effectuent résident en dehors des ménages. Or une autre façon de venir en aide aux personnes âgées (ou à toute catégorie spécifique de membres du ménage) consiste pour des membres de la famille, soit à les héberger soit à vivre avec eux dans leurs ménages. Dans les deux cas, ils leur apportent soins et assistance au quotidien. Ce soutien aux personnes âgées pourrait aussi se manifester par le fait que des enfants adultes et actifs prolongent leur séjour parental que de s'installer à leur propre compte. Mais, dans l'enquête ELIM-2006 comme dans la plupart des enquêtes auprès des ménages, aucune question ne saisit les transferts intra-ménages, qui peuvent pourtant s'avérer cruciaux pour la survie des membres vulnérables du groupe domestique. Nous avons donc supposé implicitement que les ressources du ménage sont mises dans un pot commun et utilisées de façon égalitaire pour la satisfaction des besoins de tous les membres. Il s'agit d'une hypothèse faite habituellement dans le cadre de l'approche unitaire.

Dans le cadre de cette étude, nous appréhendons la solidarité familiale en considérant les personnes adultes corésidentes (entre 25 ans et 59 ans) qui sont membres secondaires⁵ des ménages (autre que le chef de ménage et sa (ses) conjointe(s)) et qui contribuent au revenu du ménage. Nous supposons alors qu'à travers leur contribution au revenu du ménage, ils posent un acte de solidarité de la même nature que les transferts opérés par les membres résidant en dehors du ménage. Mais, en même temps que les membres secondaires contribuent aux

⁵ Nous considérons également les enfants adultes actifs comme « membres secondaires » du ménage car nous postulons qu'étant adulte, ils auraient pu aller fonder leur ménage s'ils l'avaient voulu.

ressources du ménage, ils constituent également une charge pour le ménage (à travers leur consommation). Aussi, de façon rigoureuse, on ne devrait les considérer comme posant un acte de solidarité en demeurant dans les ménages que s'ils sont des contributeurs nets ; c'est-à-dire s'ils contribuent plus qu'ils ne coûtent au ménage. Les données ne permettent pas d'estimer de façon satisfaisante les revenus individuels, en particulier les revenus des actifs travaillant dans les secteurs informel et agricole (autant dire de 90% des actifs). Nous posons donc comme hypothèse (forcément simplificatrice) que tout individu secondaire adulte du ménage qui contribue au revenu du ménage participe de ce fait à la solidarité résidentielle⁶. Il s'agit alors ici de mesurer l'impact de cette solidarité résidentielle sur le niveau de vie des personnes âgées.

Un ménage compte environ 0,68 adultes autres que le chef de ménage et sa (ses) conjointe(s) qui contribuent au revenu du ménage. Dans les ménages avec personnes âgées, le nombre de ces adultes contributeurs s'élèvent à 1,4 personne contre seulement 0,34 personnes dans les ménages sans personne âgée. En terme de proportion, environ la moitié des ménages de personnes âgées comportent en leur sein un adulte contributeur, contre 20% seulement des ménages sans personne âgée. Les ménages ayant les personnes âgées des deux sexes comptent jusqu'à 2,6 adultes contributeurs (trois quarts de ces ménages en comptent au moins un), ceux ne comportant que des femmes âgées ont en moyenne un seul adulte contributeur, contre 1,34 pour les ménages avec exclusivement des personnes âgées de sexe masculin. Ces résultats demeurent globalement valables quel que soit le milieu de résidence à l'exception de Bamako où les ménages avec des personnes âgées de sexe féminin comportent plus d'adultes contributeurs (1,5)⁷ que ceux avec personnes âgées de sexe masculin (0,9)⁸.

En résumé, les personnes âgées, en plus de bénéficier très souvent de transferts de l'extérieur du ménage, peuvent également compter plus souvent sur les membres secondaires du ménage. On a vu que ces transferts, tout au moins au niveau descriptif, permettaient de réduire la pauvreté dans les mêmes ordres de grandeur dans les ménages de personnes âgées que dans l'ensemble des ménages. Qu'en est-il de la présence des membres secondaires contributeurs au sein des ménages ?

TABLEAU 8 : NOMBRE MOYEN D'ADULTES CONTRIBUTEURS
ET PROPORTION DE MÉNAGE AVEC ADULTE CONTRIBUTEUR SELON LE TYPE DE MÉNAGE

| milieu2 | | ménage sans PA(*) | Ménage avec PA Homme | Ménage avec PA Femme | Ménages avec PA hoe et femme | Ensemble des ménage avec PA | Ensemble des ménages |
|---------|------------|-------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Bamako | nbre moyen | 0,27 | 0,89 | 1,53 | 2,66 | 1,44 | 0,57 |
| | % ménages | 18,8% | 49,9% | 73,6% | 80,0% | 64,2% | 30,5% |
| Urbain | nbre moyen | 0,23 | 0,87 | 0,81 | 1,90 | 1,00 | 0,42 |
| | % ménages | 13,9% | 48,8% | 48,2% | 77,5% | 52,7% | 23,6% |
| Rural | nbre moyen | 0,42 | 1,48 | 0,90 | 2,69 | 1,52 | 0,81 |
| | % ménages | 24,5% | 59,2% | 44,5% | 74,4% | 57,5% | 36,2% |
| Total | nbre moyen | 0,34 | 1,31 | 0,95 | 2,56 | 1,41 | 0,68 |
| | % ménages | 20,8% | 56,4% | 48,7% | 75,5% | 57,2% | 32,3% |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

⁶ En ne prenant en compte que les adultes économiquement actifs, nous ignorons toute l'aide que les membres économiquement non actifs peuvent apporter en termes de soins ou de présence physique, notamment à l'endroit des personnes âgées.

⁷ 73% des ménages ont au moins un adulte contributeur.

⁸ Environ 50% des ménages sont concernés.

De façon générale, la présence d'adultes contributeurs dans les ménages n'est pas toujours associée à un risque de pauvreté plus faible. En effet, le taux de pauvreté des ménages ayant des adultes contributeurs est de 66% contre 53% dans ceux sans adulte contributeur. Au niveau global, avoir une personne contributeur semble plutôt symptomatique d'un risque plus élevé de pauvreté. Mais dans les ménages des personnes âgées, la présence d'adulte contributeur est plutôt protectrice. C'est en particulier le cas dans les milieux urbains (capitale et villes secondaires) où les taux de pauvreté sont nettement plus faibles dans les ménages des personnes âgées avec au moins un adulte contributeur que dans les ménages des Personnes âgées sans adultes contributeurs (37% contre 43% dans les villes secondaires, et 11% contre 23% à Bamako). Seul le milieu rural dévie de ce schéma, avec un taux de pauvreté plus élevé dans les ménages de personnes âgées avec adulte contributeur (83%), contre 77% dans les ménages de personnes âgées sans adultes contributeurs.

TABLEAU 9 : TAUX DE PAUVRETÉ SELON LA PRÉSENCE OU NON D'UN ADULTE CONTRIBUTEUR DANS LE MÉNAGE LE TYPE DE MÉNAGE

| | Ménage sans adulte contributeur | | | Ménage avec adulte contributeur | | | Ensemble | | Total |
|--------|---------------------------------|----------------|-------|---------------------------------|----------------|-------|----------------|----------------|-------|
| | Ménage sans PA | Ménage avec PA | Total | Ménage sans PA | Ménage avec PA | Total | ménage sans PA | Ménage avec PA | |
| Bamako | 5,45 | 22,83 | 7,76 | 4,91 | 11,4 | 8,43 | 5,35 | 15,49 | 7,96 |
| Urbain | 34,1 | 42,52 | 35,41 | 42,53 | 36,73 | 39,28 | 35,27 | 39,46 | 36,32 |
| Rural | 69,8 | 77,22 | 71,55 | 80,52 | 82,9 | 81,86 | 72,44 | 80,49 | 75,3 |
| Total | 50,26 | 65,01 | 53,21 | 64,5 | 66,45 | 65,59 | 53,23 | 65,84 | 57,23 |

(*) PA : personne âgée

Source : ELIM2006 INSTAT Mali, nos propres calculs

4.3.4. Analyses explicatives : une mesure simultanée des impacts des transferts et de la solidarité résidentielle sur le risque de personnes âgées.

a. Complémentarité ou substituabilité entre solidarité résidentielle et transfert ?

Les analyses descriptives précédentes ont montré que les personnes âgées bénéficient d'une grande sollicitude à travers soit le flux des transferts de personnes extérieures à leurs ménages, soit une plus grande présence dans les ménages d'adultes contributeurs. Il convient néanmoins de s'interroger sur les liens de complémentarité ou de substitution entre la solidarité résidentielle et les transferts reçu des membres extérieurs. L'idée sous-jacente ici est que certains ménages pourraient bénéficier des transferts extérieurs alors que d'autres profiteraient plutôt de la solidarité résidentielle. Car à taille de la parenté fixé, avoir des adultes corésidents pourrait réduire le nombre ceux vivant hors ménages et donc susceptible d'émettre des transferts, et vice-versa. Il s'agit là d'un effet de structure ; mais si dans certaines familles les individus sont très solidaires, on pourrait observer simultanément des niveaux importants de transferts et un nombre significatifs d'adultes contributeurs. À l'inverse dans une famille dont les membres sont égoïstes, les deux formes de solidarités pourraient se réduire à leur portion congrue. Afin de tester rigoureusement les mécanismes à l'œuvre, nous avons modélisé conjointement la probabilité pour un ménage de recevoir de l'aide et celle de bénéficier d'un apport en revenu d'un « contributeur » selon la présence ou non de personnes âgées et en utilisant de nombreuses variables de contrôle : quintile de niveau de vie avant transfert ; sexe du chef de ménage ; sa catégorie professionnelle ; le niveau d'éducation moyen des adultes du

ménage ; les chocs connus par le ménage au cours de l'année ; la composition par âge et sexe du ménage. L'avantage de modéliser conjointement la probabilité d'avoir un adulte contributeur et de recevoir de l'aide est qu'on peut alors tester l'indépendance des résidus des équations. Si les résidus sont corrélés, cela signifie que des facteurs inobservables jouent simultanément sur les deux équations. Dans ce cas, il convient d'interpréter les coefficients principaux avec précaution ou bien de spécifier d'autres types de modèles.

À l'inverse, l'absence de corrélation signifie que conditionnellement aux variables indépendantes, il n'y a pas de facteurs omis agissant conjointement sur les deux équations. C'est en particulier le cas ici, car comme le montre le tableau 10, le coefficient de corrélation des résidus entre les deux équations est très faible (0,02 environ) et statistiquement non significatif. On peut donc, de façon rassurante, s'intéresser à la nature des liens entre transfert et présence d'un adulte contributeur, en particulier chez les personnes âgées. Les coefficients de régressions des deux équations sont tous les deux positifs, confirmant ainsi que transfert et solidarité résidentielle sont complémentaires dans les ménages dans lesquels vivent les personnes âgées : ils ont le plus de chance de revoir les transferts et en même temps de vivre avec des adultes contributeurs.

TABLEAU 10 : PROBABILITE D'UN MENAGE DE RECEVOIR DE L'AIDE,
OU DE BENEFICIER DE LA SOLIDARITE RESIDENTIELLE EN VIVANT AVEC UN ADULTE
CONTRIBUTEUR
(COEFFICIENT DU MODELE PROBIT BIVARIEE)

| VARIABLES | (1) Aide reçue | (2) vit_avec_contribut |
|--|-----------------------|------------------------|
| Présence d'une personne âgée | 0.120** (0.0509) | 0.849*** (0.0638) |
| Quintile avant transfert (réf= 1er) | | |
| 2 ^{ème} quintile | -0.116* (0.0613) | 0.0890 (0.0820) |
| 3 ^{ème} quintile | -0.116* (0.0624) | 0.0839 (0.0855) |
| 4 ^{ème} quintile | -0.277*** (0.0659) | 0.235*** (0.0910) |
| 5 ^{ème} quintile | -0.376*** (0.0772) | 0.510*** (0.110) |
| Sexe du CM (réf=masculin) | | |
| Sexe féminin | 0.349*** (0.110) | 0.0670 (0.139) |
| Nombre de personnes de sexe féminin | 0.0250 (0.0153) | -0.0126 (0.0212) |
| Nombre moyen d'année d'étude des adultes du ménage | 0.00423 (0.00952) | -0.0454*** (0.0145) |
| Milieu de résidence (Urbain) | | |
| Milieu rural | 0.134** (0.0542) | 0.257*** (0.0790) |
| État matrimonial | | |
| Polygame | 0.0514 (0.0503) | -0.565*** (0.0740) |

| VARIABLES | (1) Aide reçue | (2) vit_avec_contribut |
|--|------------------------|------------------------|
| Pas en union | 0.0724 (0.0925) | 0.856*** (0.124) |
| Statut dans l'emploi (Cadre) employé/dépendant | 0.0445 (0.117) | 0.222 (0.178) |
| Indépendant | 0.0253 (0.111) | 0.206 (0.161) |
| Agriculteur | 0.0457 (0.114) | 0.487*** (0.163) |
| Sans emploi | 0.137 (0.121) | 0.559*** (0.168) |
| Structure familiale (nucléaire) | | |
| Monoparental | 0.112 (0.137) | 0.253 (0.199) |
| Étendu avec fratrie | 0.0511 (0.0882) | 1.023*** (0.111) |
| Étendu avec ascendant | 0.0286 (0.0738) | 0.623*** (0.0949) |
| Autres formes d'étendu | 0.141*** (0.0510) | 1.042*** (0.0742) |
| « Chocs » subis par les ménages au cours des 12 derniers mois | | |
| Perte ressource personnelles | 0.240*** (0.0511) | 0.112 (0.0696) |
| Catastrophe collective | -0.281*** (0.0573) | 0.0104 (0.0790) |
| Manque de nourriture | 0.276*** (0.0499) | 0.163** (0.0668) |
| Maladie/décès | 0.0484 (0.0484) | 0.0428 (0.0653) |
| Événement social | 0.0848* (0.0497) | 0.0242 (0.0686) |
| Nombre de membres âgés de x ans | | |
| 0-5 ans | 0.0119 (0.0168) | 0.00356 (0.0238) |
| 6-14 ans | -0.0352*** (0.0137) | -0.0236 (0.0188) |
| 15-19ans | -0.0303 (0.0198) | -0.0226 (0.0261) |
| 20-29ans | -0.0541*** (0.0190) | 0.564*** (0.0286) |
| 30-39ans | -0.0465* (0.0256) | 0.797*** (0.0411) |
| 40-49ans | 0.0419 | 0.654*** |

| VARIABLES | (1) Aide reçue | (2) vit_avec_contribut |
|-----------------------|----------------|------------------------|
| | (0.0313) | (0.0470) |
| 50-59ans | 0.0843** | 0.786*** |
| | (0.0362) | (0.0528) |
| Constant | 0.0496 | -4.132*** |
| | (0.134) | (0.211) |
| Rho (corrélation res) | | 0.0233 |
| | | (0.0341) |
| Observations | 4,426 | 4,426 |

Standard errors in parentheses

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Ceci signifie aussi qu'il n'existe pas de mécanisme de compensation : ceux qui ne demeurent pas dans des ménages recevant de l'aide ne peuvent pas davantage compter sur des adultes contributeurs et vice versa. Ces résultats sont confirmés quand on s'intéresse plutôt aux volumes des deux formes de l'aide : le fait d'avoir une personne âgée dans le ménage accroît simultanément le montant des transferts et le nombre moyen d'adultes contributeurs par tête, toute chose égale par ailleurs (résultats non présenté ici). Il existe donc au Mali une sorte de « cumul » d'avantages en matière de solidarité qui fait que ce sont les mêmes qui reçoivent des transferts de l'extérieur qui bénéficient en même temps de la présence d'adultes contributeurs.

b. Impact net de la solidarité résidentielle et des transferts sur le niveau des personnes âgées

Malgré le fait que les ménages comportant des personnes âgées bénéficient plus souvent de la solidarité résidentielle et des dons, l'on a vu plus haut au niveau des analyses descriptives qu'ils avaient les taux de pauvreté les plus élevés, même si les différentes formes de solidarité tendaient à améliorer ces taux. Afin de valider et/ou de dépasser ces analyses descriptives du lien entre solidarité et réduction de la pauvreté chez les personnes âgées, il importe d'évoluer vers un cadre explicatif qui prenne en considération tous les facteurs observables.

TABLEAU 11 : VARIATION DE LA PROBABILITE (EFFETS MARGINAUX) D'UN MENAGE D'ETRE PAUVRE SELON LES VARIABLES PRINCIPALES ET LES CARACTERISTIQUES DE CONTROLE.

| Variable | ens. des ménages | ménages comportant au moins une PA |
|--|------------------|------------------------------------|
| Présence d'une personne âgée | 0,064** | |
| montant transfert (en 10000 FCA /tête /an) | -0,023*** | -0,024*** |
| présence d'un adulte contributeur | -0,098*** | -0,069* |
| Sexe du chef de ménage | | |
| Sexe féminin | 0,035 | -0,038 |
| Nombre de personnes de sexe féminin | -0,029*** | 0,015 |
| Nombre moyen d'année d'étude des adultes du ménage | -0,062*** | -0,074*** |
| Rural | 0,241*** | 0,222*** |
| Etat matrimonial (monogame) | | |
| Polygame | -0,033 | -0,044 |
| Pas en union | 0,016 | -0,089 |
| Emploi du chef de ménage (cadre) | | |
| employé/dépendant | 0,012 | -0,041 |

| Variable | ens. des ménages | ménages comportant au moins une PA |
|---|------------------|------------------------------------|
| Indépendant | 0,076 | -0,083 |
| Agriculteur | 0,322*** | 0,137 |
| Sans emploi | 0,250*** | 0,070 |
| Structure familiale du ménage (nucléaire) | | |
| Monoparental | 0,098 | -0,241 |
| Etendu avec fratrie | 0,119** | -0,069 |
| Etendu avec ascendant | 0,085** | 0,015 |
| Autres formes d'étendu | 0,027 | 0,024 |
| « Chocs » subis par les ménages au cours des 12 derniers mois | | |
| Perte ressource personnelles | -0,096*** | -0,114** |
| Catastrophe collective | -0,003 | 0,062 |
| Manque de nourriture | 0,155*** | 0,150*** |
| Maladie/décès | -0,046 | -0,074* |
| Evénement social | -0,046 | -0,092** |
| Nombre de membres âgés de x ans | | |
| 0-5 ans | 0,072*** | 0,025* |
| 6-14 ans | 0,076*** | 0,023** |
| 15-19ans | 0,012 | -0,011 |
| 20-29ans | 0,038*** | 0,006 |
| 30-39ans | 0,014 | -0,017 |
| 40-49ans | 0,049** | 0,019 |
| 50-59ans | 0,087*** | 0,021 |
| N | 4494 | 1516 |
| pseudo-R ² | 0,3335 | 0,3352 |

Les résultats des régressions logistiques confirment, en gros, ce qui a été observé au niveau des analyses descriptives : Toutes choses égales par ailleurs, la solidarité résidentielle et les transferts semblent contribuer à la réduction du niveau de pauvreté. En effet, résider avec un adulte contributeur fait baisser le risque de pauvreté de 10 point de pourcentage dans l'ensemble des ménages et de 7 points dans les ménages comportant des personnes âgées. Au niveau des transferts, chaque 10 000 FCFA de transfert par tête dans un ménage réduit le risque de pauvreté de 2 point de pourcentage quelque soit le type de ménage. Sachant qu'un ménage malien compte en moyenne 7 à 8 personnes, cela signifie qu'il faut un transfert d'environ 70 000 à 80 000 FCFA pour réduire le risque de pauvreté de deux points de pourcentage. On constate ainsi que l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté est le même sur les ménages des personnes ayant des seniors que dans l'ensemble des ménages, alors même que la première catégorie est plus exposée à la pauvreté. En tout état de cause, la solidarité familiale à elle seule ne suffit pas pour permettre aux vieux de vivre au dessus du seuil de pauvreté. Il est donc important que des mécanismes de solidarité publique puissent être mis en place pour venir en aide aux personnes âgées.

Conclusion.

L'objectif de cette étude était de mesurer l'impact de la solidarité familiale et en particulier des transferts sur le bien-être des personnes âgées au Mali. Nous avons mobilisé les

données d'une enquête représentative au niveau National (ELIM2006). Mais avant même de nous intéresser à l'effet de la solidarité familiale sur le bien être, nous avons d'abord tenté de cerner l'environnement familial des personnes âgées. Il en est ressorti qu'aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les seniors maliens vivent dans des ménages de taille et de structure plus large que l'ensemble de la population. Ce résultat constitue déjà un premier signe de la solidarité familiale. Il s'agit-là d'un résultat qui a déjà été bien établi dans la littérature. Par contre, on sait peu de chose sur l'impact précis de cette solidarité sur les conditions de niveau de vie et les risques de pauvreté des personnes âgées. Les données de l'ELIM 2006 permettent de mesurer de façon robuste le niveau de vie des ménages, d'identifier les personnes qui contribuent aux ressources du ménage et enfin de quantifier les ressources reçues de personnes non corésidentes. L'exploitation de ces données permet de montrer que les personnes âgées, en plus d'être très bien entourées, résident dans des ménages bénéficiant de transferts plus élevés que la moyenne et disposant d'un nombre élevé d'adultes contribuant aux ressources des ménages. De façon mécanique, la réception des transferts et la présence d'adultes contributeurs entraînent une élévation du niveau de vie et donc une réduction de la pauvreté. De façon plus précise, il ressort de l'analyse des données que la présence d'au moins un adulte contributeur dans un ménage réduit le risque de pauvreté de 10% (en absolue). Pour ce qui est des transferts chaque 10000FCFA par tête et par an reçu fait baisser de 2% environ le taux de pauvreté, toute chose égale par ailleurs. Mais au-delà de cet effet mécanique, l'interrogation fondamentale était de savoir si dans les ménages des personnes âgées, la solidarité familiale était encore plus protectrice contre la pauvreté. Les résultats de cette étude invitent à répondre par la négative. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les ménages ayant des seniors ne disposent pas d'une protection supplémentaire vis-à-vis de la pauvreté du fait des transferts et de la solidarité résidentielle par rapport au reste de la population. Ce résultat s'explique par le fait que même si la solidarité familiale (adultes contributeurs, transferts) est quantitativement plus importante dans les ménages ayant des seniors, leurs niveaux élevés n'arrivent pas à compenser le fait que le niveau de vie initial de ces ménages est plus faible.

In fine, on peut conclure que la théorie des « flux » intergénérationnels, même si elle se vérifie du fait que les ménages des personnes âgées sont le lieu de concentration de la solidarité résidentielle et des transferts, ne constitue point un mécanisme de protection efficace des seniors contre la pauvreté. La solidarité familiale ne saurait suppléer efficacement un programme d'assistance publique de soutien aux personnes âgées au Mali.

BIBLIOGRAPHIE

- AZAM Jean-paul, GUBERT Flore. « Those in Kayes. The Impact of Remittances on Their Recipients in Africa » (avec Jean-Paul Azam), *Revue Économique*, 56 (6), 1331-1358, 2005
- CALDWELL, J.C. (1980). « The Wealth Flows Theory of Fertility Decline ». In Hohn C. and Mackensen T. Eds *Determinants of Fertility Trends : Theories re-examined*. Ordina, 1982, Liege.
- ELOUNDOU-ENYEGUE Parfait-Martial, 1992. *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?* Paris, CEPED, 40 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 22).
- GUBERT Flore. « Migration and Development : Mixed evidence from western Mali », *Development*, 50.4, 2007
- KUEPIE M. et YARO Y., 2009. The Socio-Economic Implications of Ageing for West Africa Countries in Schonmaeckers R.C and Vanderleyden L. (eds), 2009 : « Population Ageing. Toward an Improvement of the quality of life ? » SVR Studie, Brussels pp. 49-74
- MARIE Alain. « Y'a pas l'argent » : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise. In : *Tiers-Monde*. 1995, tome 36 n° 142. *Pauvretés* (sous la direction de Bruno Lautier et Pierre Salama). pp. 303-324.
- MAUSS M., (1923-1924). « L'Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in dans *l'Année Sociologique*
- SCHONMAECKERS R.C and VANDERLEYDEN L. (eds), 2009. « Population Ageing. Toward an Improvement of the quality of life ? » SVR Studie.
- SILVERSTEIN M., BENGÉTON V., 1997. Intergenerational Solidarity and the Structure of Adult Child-Parent Relationships in American Families, *American Journal of Sociology*, vol. 103, Issue 2, pp. 429-460.
- VIDAL Claudine, « Les rhétoriques de la « Solidarité africaine » », communication pour une table ronde au CERI sur le thème « Crises et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles », 1 et 2 décembre 1992.